

ART. 4. La commission chargée de l'organisation des courses de chevaux et d'adjuger les prix sera composée de :

MM. Faucompré, président ;
Landes, juge de paix, notaire ;
Bonnefin, membre du comité consultatif ;
Maheanuu, d^o.

Les prix à adjuger pour ces courses s'élèveront à cinq cents francs.

ART. 5. Chaque président de commission fera connaître au public le programme détaillé de ce qui concerne les courses qu'il doit diriger. Ce programme sera établi par la commission, et visé par le Secrétaire général.

ART. 6. Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger* et au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 9 juillet 1864.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

Le Secrétaire général,

Signé : H. TRASTOUR.

N^o 189. — *ORDRE* du 11 juillet 1864, portant formation des conseils de guerre permanents en Océanie.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu la dépêche du 23 mars 1864, timbrée 2^e division : personnel ; 2^e bureau, 3^e section, justice maritime, numérotée 163, notifiant le décret du 5 mars 1864, portant réorganisation des juridictions militaires siégeant à terre dans les Établissements français de l'Océanie,

ORDONNONS :

I. — Les conseils de guerre permanents ayant pour ressort les Établissements français de l'Océanie, siégeront à Papeete, Ile Taïti, et seront ainsi formés, à compter du 15 juillet prochain :

II. — 1^{er} Conseil de guerre permanent de l'Océanie.

MM. CHAUVÉ, capitaine d'artillerie de la marine, *Président* ;
CAILLET, lieutenant de vaisseau,
BRINSTER, lieutenant d'artillerie de la marine,
BLEUSSE, lieutenant d'infanterie de la marine,
AROT, d^o d^o } *Juges* ;
JAVOUHEY, lieutenant d'artillerie de la marine,
HUGONNET, sergent-major d'infanterie de la marine,
ESNOL, capitaine d'infanterie de la marine, *Commissaire impérial* ;
SUE, sous-commissaire de la marine, *Rapporteur* ;
BAUR, sergent-major d'infanterie de la marine, *Greffier*.